

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 septembre 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme JUBAN (pouvoir M. MARTIN) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Divers bâtiments sportifs - Travaux de rénovation - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demandes de subventions**

Monsieur Pian, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville accorde une importance toute particulière à la conservation de son patrimoine, et s'attache à maintenir en état ses équipements sportifs par la réalisation de travaux de rénovation.

Afin de procéder à la réhabilitation des installations les plus anciennes, des crédits d'investissement ont été inscrits au budget de l'année 2016.

Dans ce cadre, vont être entrepris des travaux de rénovation :

- des toitures du Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy et du gymnase des Bourroches;
- des installations d'éclairage du gymnase Epirey et du COSEC de la Fontaine d'Ouche.

Les toitures, datant de 1977 pour le Palais des Sports et de 1968 pour le gymnase des Bourroches, font état de plusieurs fuites malgré les multiples interventions effectuées ces dernières années.

Les installations d'éclairage du gymnase Epirey et du Cossec de la Fontaine d'Ouche, bâtiments très fréquentés, ont été identifiées vétustes et énergivores. Deux objectifs sont recherchés dans le cadre de la rénovation proposée: l'amélioration du confort visuel des usagers et la réduction significative des consommations énergétiques.

L'enveloppe financière prévisionnelle de chacune des opérations est estimée à :

- Palais des Sports: 153 000 € HT;
- Gymnase Bourroches: 54 664 € HT;
- Gymnase Epirey: 44 870 € HT;
- Cossec de la Fontaine d'Ouche: 41 788 € HT.

La Ville sollicitera, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées et notamment le concours financier du Conseil Départemental, selon les plans de financement détaillés dans le tableau ci-dessous:

Site concerné	Montant des travaux HT	Conseil Régional Subvention	Conseil Départemental Subvention	Autofinancement
Palais des Sports	153 000 €	45 900 €	42 000 €	65 100 €
Gymnase des Bourroches	54 664 €	13 666 €	19 132 €	21 866 €
Gymnase Epirey	44 870 €	8 974 €	15 704 €	20 192 €
Cossec de la Fontaine d'Ouche	41 788 €	8 357 €	14 625 €	18 806 €

Enfin, la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations ci-dessus mentionnées et à en maintenir l'affectation sportive pendant dix ans.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la réalisation des opérations telles qu'exposées ci-dessus.

2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'ensemble des opérations à 294 322 € Hors Taxes,

3 - valider les plans de financement tels qu'indiqués ci-dessus.

4 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de chacune des opérations, au taux maximum, et notamment le concours financier du Conseil Départemental.

5 - dire que le financement des opérations sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2016.

6 - accepter que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations ci-dessus mentionnées et à en maintenir l'affectation sportive pendant dix ans.

7 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 56**

**Abstentions : 3**